

accompagnée d'un ordre de Mgr. le Duc Regent qui lui enjoignoit de s'y conformer. Nonobstant cette remontrance, ce Prelat a excommunié *ipso facto* tous ceux qui ne recevront pas la Constitution dans la huitaine, à quoi on n'a pas eu grand égard, puis que nonobstant cette fulminante Ordonnance, le Chapitre de St. Symphorien & l'Université ont adhérent à l'appel des quatre Evêques. Ce qui mortifie extrêmement & avec juste raison ce Prelat, à qui même les Huiffiers refusent de mettre à exécution ses Decrets. Voilà un feu qui s'allume que l'on éteindra difficilement, il n'en est pas de la guerre des gens d'Eglise comme de celle qui se fait entre les Princes. Il faut ici vaincre ou mourir.

*Le Courier  
des 4. Evê-  
ques de retour  
à Paris.*

XIX. On aura pu remarquer dans l'Article Littéraire, où il est parlé de ce qui s'est passé au sujet de la Constitution; que les 4. Evêques appellans avoient dépêché à Rome un Courier pour signifier au Chancelier du Pape leur appel. C'est un nommé Durand Huiffier au Châtelet qui s'étoit chargé de cette scabreuse commission. Il est de retour depuis peu à Paris, & les quatre Prelats ont été si contents de la maniere dont il a executé leurs ordres, qu'ils lui ont fait présent d'une somme de sept mille cinq cens livres. Il faut être Huiffier & demi pour se charger d'une pareille affaire, car il ne faut pas douter que s'il eut été découvert à Rome, on ne lui eût fait un très mauvais parti, & peut-être auroit-il eu le même sort que ses dépêches. Le Notaire Touvenot & lui, seront mis au Catalogue des défenseurs de la grace efficace.